



La Défense, le 9 mai 2023

CSAM du 9 mai 2023

Déclaration liminaire de la FSU

Monsieur le secrétaire général, mesdames et messieurs les directrices et directeurs, mesdames, messieurs, cher.es camarades.

Nul.le n'imaginait à quel point organiser la première réunion du CSA ministériel pouvait se révéler aussi compliquée !

Mais, pour paraphraser les petites phrases d'Emmanuel Macron, qui aurait pu prédire l'entêtement du Président provoquant cette crise sociale ? Crise sociale et manipulation de la Constitution engendrant une crise démocratique sans précédent dont le gouvernement est entièrement responsable.

Mensonges répétés, réinterprétation des résultats des élections présidentielles, manipulation des institutions, surdité à la détresse des citoyens et mépris des corps intermédiaires, ce gouvernement a abimé pour longtemps la crédibilité d'un monde politique qui ne représente plus que lui et les intérêts de quelques-uns !

Vous réunissez donc ce CSA ministériel ce jour, après multiples reports dus à ce contexte social délétère et ... on est là ! Non, nous ne tournons pas la page de la crise sociale mais les modes d'actions évoluent et vont peut-être laisser un peu de place à la reprise d'un dialogue social au sein du pôle ministériel.

Mais quel dialogue social ?

En convoquant une première réunion de CSA ministériel d'installation sur des dates où l'une ou l'autre des organisations syndicales tient son congrès ou une réunion de son organisme directeur, dans des conditions de calendrier non régulières, vous provoquez de fait le boycott. En reconvoquant dans ces conditions, vous engagez cette nouvelle instance et cette mandature de bien mauvaise manière. Est-ce là un effet « ruissellement » du comportement de ce gouvernement ? Un dialogue social strictement formel sous le signe de la brutalité démocratique ?

Nous y reviendrons à travers l'examen du règlement intérieur de cette instance et la discussion autour de nos amendements. Nous en tirerons nos conclusions à l'issue ...

Mais quoi qu'il en soit, on ne peut pas continuer ainsi, comme si rien ne s'était passé et la FSU attend du ministre qu'il s'engage sans attendre sur la rénovation du dialogue social et la transparence des décisions !

Si la FSU est pleinement mobilisée contre cette réforme des retraites, nous n'en oublions pas pour autant les préoccupations immédiates de nos collègues dans les services et les établissements publics concernant les rémunérations et leurs conditions de travail. Nous n'oublions pas non plus que l'urgence est écologique et sociale, la synthèse des 6èmes rapports du GIEC est là pour nous le rappeler. Nombre d'expert.es déplorent la timidité des réponses françaises. Pour notre part, nous considérons que répondre à l'urgence nécessite de s'appuyer sur un service public de l'environnement fort, doté de moyens.

Or, lors de la présentation du budget du pôle ministériel, nous relevions qu'avec un schéma d'emplois du programme 217 à zéro, la stagnation globale des effectifs pour 2023 n'était ni une victoire ni une réponse aux défis à relever ! Nous vous interroignons : Comment se décline ce zéro sur les différentes actions ? Est-il uniformément réparti entre mer, transport, logement, biodiversité, services support, risque, etc et sinon, quelles sont les actions

sacrifiées et au bénéfice de qui ? Avec un questionnement analogue sur les opérateurs, en particulier les opérateurs de l'eau de la biodiversité.

A l'époque, vous nous avez dit ne pas avoir anticipé et que le travail restait à faire ... Un budget établi et présenté à l'aveugle sur le détail ? Difficile à croire ! Nous attendons toujours vos explications : Comment se décline ce schéma d'emplois par action budgétaire ? Quelles priorités ? Quelle répartition territoriale ? Où est le recensement des besoins ?

Parce que si le schéma d'emplois est à zéro, l'évolution des missions est loin d'être nulle !

A l'exemple des parcs nationaux : Par courrier du 16 décembre 2022, nous avons interpellé la secrétaire d'Etat à la biodiversité pour obtenir des informations officielles concernant cette redistribution des ETPT entre les parcs nationaux, mais elle ne nous a jamais répondu.

En janvier 2023, vous avez notifié aux directions des parcs nationaux la redistribution des ETPT entre les 11 établissements, confirmant ainsi les informations officieuses que nous avons eues en décembre. Ainsi donc, le réflexe de déshabiller les parcs historiques pour doter les parcs plus jeunes ou d'outre-mer est immédiatement revenu, après une parenthèse de deux ans liée à la mobilisation des agent.es.

Le parc national de forêts est en difficulté ; Ce faisant, vous mettez en difficulté les autres parcs nationaux. Une décision contestée par les directrices et directeurs de parc, épaulés par leur conseil d'administration, qui sont bien conscients que dans la majorité des parcs nationaux, les agent.es sont ainsi au bord de l'épuisement professionnel en raison du manque d'effectifs et ressentent une forte perte de sens, quels que soient leur âge et leur ancienneté. Ce mal-être du personnel se cumule à l'amoindrissement de leurs forces et grève fortement la capacité et la qualité de l'action des parcs sur leur territoire.

Pour répondre à l'ambition affichée par le Président de la République dans sa stratégie nationale pour la biodiversité (aires protégées notamment), et à la hauteur des enjeux de ce siècle (crise sans précédent d'extinction de la biodiversité), sur l'ensemble des parcs nationaux, le vivier manquant est estimé au bas mot à 100 ETPT.

Autre exemple, les agences de l'eau auxquelles vous n'avez accordé que la possibilité du recours à la précarité et l'intérim pour faire face aux différents plans : relance, reprise, fonds vert... Voici venu maintenant le « plan eau » ...

Sur le volet financier, nous avons compris qu'une augmentation de l'ordre de 500 millions d'euros des recettes du budget des agences de l'eau serait l'une des solutions pour son accomplissement. Il n'est pas concevable de dépenser ce budget supplémentaire efficacement sans y consacrer des moyens humains complémentaires.

En réponse à l'annonce de ce plan eau, la FSU revendique une hausse immédiate du plafond d'emplois de 300 ETPT pour sortir les agent.es de la précarité et donner les compétences nécessaires aux agences de l'eau. La FSU revendique également une revalorisation du quasi statut des personnels des agences de l'eau, dont les règles d'évolution de carrière et de rémunération n'ont pas évolué depuis sa création en 2007. Le différentiel avec les rémunérations constatées tant dans la fonction publique que dans le privé à mission équivalente ne cesse de s'accroître et est devenu complètement intolérable dans ce contexte d'inflation et d'augmentation de la pression au travail. Les Directeurs n'arrivent plus à recruter, et leur seule réponse proposée c'est l'abandon de ce quasi-statut comme préalable à toute éventuelle discussion ! Combien de temps encore allez-vous laisser Bercy décider de votre politique sociale !

La redécouverte du modèle français de l'eau par bassin versant par le Président de la République, après des années de déconstruction, vous ouvre une fenêtre de tir : Foncez !

Deux exemples emblématiques mais non exclusifs de la situation des services et établissements de ce pôle ministériel auxquels l'ambition et les moyens manquent cruellement !



Sne-FSU / SNUitam-FSU
104 rue Romain Rolland 93260 LES LILAS
Permanence : 01 40 81 22 28/01 40 81 22 37



Préoccupation forte des personnels en ces temps d'inflation : leur rémunération. Un sujet qui n'est pas disjoint de la mobilisation contre la réforme des retraites : Quand l'Etat fait valoir une trajectoire à 2027 basée sur le gel du point d'indice au Conseil d'Orientation des Retraites, il auto-alimente l'hypothèse d'un déficit.

Mais, alors que l'inflation est à 2 chiffres sur les produits alimentaires et de consommation courante, une note du Budget du 25 janvier 2023 sur le lancement de la procédure budgétaire le rappelle : l'hypothèse à prendre en compte pour les services est la valeur du point d'indice de juillet 2022 ; concrètement un maintien du gel et aucune volonté d'augmenter les rémunérations pour les années 2023 et 2024 ! Et alors que le discours officiel veut privilégier les mesures catégorielles ciblées en lieu et place de l'augmentation du point d'indice, Bercy limite celles-ci à celles déjà décidées. Confirmez-vous ces éléments ? Est-ce bien sur ces bases que vous construisez le budget 2024 ?

Une petite parenthèse. Parmi les mesures catégorielles 2023 figure le plan de requalification des ETST et des dessinateurs. Nous avons saisi le ministre pour qu'il n'accepte pas –sans combattre– le diktat de Bercy. Au rédacteur de la réponse que nous avons reçue, un message : Nous ne sommes ni sourds, ni aveugles. Nous avons lu dans les documents que l'administration nous a fournis et entendus lors de la réunion de préparation la position du Guichet Unique ! Alors plutôt que de perdre du temps à rédiger un courrier d'une telle indigence qu'il en est insultant, dites-nous la vérité. Qui a décidé de ne pas demander un arbitrage interministériel ?

Savez-vous que la précarité s'invite aussi chez les fonctionnaires ? Certains collègues travaillent depuis des années et n'ont aujourd'hui plus assez pour se loger, manger et se déplacer jusqu'au travail ; on ne parle même pas de se payer des loisirs !

La qualité de vie au travail perd son sens quand le minimum pour vivre n'est même pas permis !

Dans ce contexte misérabiliste, quelles mesures catégorielles envisagez-vous pour 2024 ?

Allez-vous sortir de l'inertie et encourager le versement d'une prime de partage de la valeur pour tou.tes les agent.es dans les établissements publics ? Vous le savez, cette possibilité est ouverte par l'article 1 de la Loi n° 2022-1158 du 16 août 2022 portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat. Indépendamment des dispositions indemnitaires et de leur éventuelle évolution, la FSU demande un versement permettant de rattraper a minima le coût de l'inflation en 2022. Votre stratégie visant à ne pas répondre pour gagner du temps et laisser cette mesure s'éteindre est une véritable insulte aux représentants des personnels que nous sommes. Si le ministère a pris une décision concernant la régularité du versement de cette prime, dites-le !

Parlons maintenant du sens du travail ! Notre ministère porte ces enjeux mais se donne-t-il véritablement les moyens d'y arriver ?

Nos collègues sont pour la plupart convaincus et investis dans leurs missions administratives ou techniques.

Pour celles et ceux investi.es dans la préservation de notre environnement et de la biodiversité, dans la lutte contre le changement climatique, ... Leur sentiment est que dans les décisions de leur manager, des préfets... ces enjeux sont bien trop souvent contrariés par le contexte économique et politique. Alors, existent un mal-être, une perte de sens, une certaine démotivation, accentuée par une certaine éco-anxiété en particulier parmi les jeunes embauchés.

Dernière illustration en date : l'article du monde du 5 Mai dernier intitulé : « Pesticides dangereux pour les abeilles, les inspecteurs de l'environnement priés de ne pas contrôler les arboriculteurs », ne fait que confirmer que la politique de protection de l'environnement du gouvernement n'est qu'une politique de façade, mais qu'au fond celui-ci ne considère cette politique que comme une entrave à l'économie libérale. La pédagogie prétexte à l'inaction, que dit M. Béchu de cette consigne ?



Sne-FSU / SNUitam-FSU
104 rue Romain Rolland 93260 LES LILAS
Permanence : 01 40 81 22 28/01 40 81 22 37



Parmi les risques de démotivation figurent également le flux continu des réorganisations. Nous aurons l'occasion d'y revenir dès le prochain CSA ministériel !

Et puis, récemment, les expressions de colère des professionnels de la pêche, aussi légitimes qu'elles puissent être, ont mis en difficulté les agents publics de vos services et établissements publics (évacuations de personnel, occupation et dégradations de bâtiments et lieux de travail...), comme à la DIRM MEMN et la délégation de façade maritime de l'OFB au Havre ou pire à Brest, où elles ont pu aller jusqu'à provoquer un incendie dans les locaux de l'OFB. Si les agents expriment leur colère et leur désarroi, ils attendent en retour un véritable soutien de leurs ministres de tutelle, une impulsion pour les conforter dans l'exercice de leurs missions d'expertise et de concertation constante avec toutes les parties prenantes dont les pêcheurs.

La FSU dénonce la double attitude du gouvernement qui condamne fermement toutes les autres manifestations sociales et les réprime durement, mais applique une tolérance voire une bienveillance à l'égard de ces exactions. Elle s'étonne tout particulièrement de l'expression de solidarité du secrétaire d'Etat à la Mer vis-à-vis de ces colères en oubliant d'exprimer publiquement son soutien auprès de ses personnels mis à mal.

Tant sur le plan social que sur le plan environnemental ce gouvernement est sur une bien mauvaise pente ! Satisfaire les lobbies et les corporations d'une part et multiplier les plans et les milliards n'a jamais fait une politique cohérente.

La transition écologique et énergétique ne doit plus se faire à coups d'aides financières ponctuelles (ex Fonds Vert) sans préparation et accompagnement de programme d'actions techniquement étudiées et ayant une plus-value réelle sur l'environnement et le changement climatique. L'Etat se doit d'être le garant de l'efficacité de la dépense publique, une notion visiblement oubliée !

Nous vous remercions pour votre attention.



Sne-FSU / SNUitam-FSU
104 rue Romain Rolland 93260 LES LILAS
Permanence : 01 40 81 22 28/01 40 81 22 37

